

### ③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2023

Néant 

	France		Exportations et livr. intra-communautaires		Total	31/12/2022
Ventes de marchandises	FA		FB		FC	
Production vendue :						
- biens	FD		FE		FF	
- services	FG	160 000	FH		FI	200 000
<b>Chiffre d'affaires net</b>	FJ	160 000	FK		FL	200 000
Production stockée					FM	
Production immobilisée					FN	
Subventions d'exploitation					FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	
Autres produits (1) (11)					FQ	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>	FR	<b>160 000</b>				<b>200 000</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	
Variation de stock (marchandises)					FT	
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	
Autres achats et charges externes (3)					FW	14 934
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	1 604
Salaires et traitements					FY	
Charges sociales (10)					FZ	
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements					GA	
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions					GB	
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	
<b>Total des charges d'exploitations (4) (II)</b>	GF	<b>16 538</b>				<b>8 657</b>
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	GG	<b>143 462</b>				<b>191 343</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée					GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré					GI	
Produits financiers de participations (5)					GJ	72 452
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	25 379
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
Différences positives de change					GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>	GP	<b>72 452</b>				<b>25 379</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 742
Différences négatives de change					GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>	GU	<b>5 742</b>				<b>4 825</b>
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	GV	<b>66 710</b>				<b>20 554</b>
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	GW	<b>210 172</b>				<b>211 897</b>

## ④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2023

Néant 

		31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		HB	
Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	53
<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	53
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	-53
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <b>IX</b>		HJ	
Impôts sur les bénéfices <b>X</b>		HK	48 280
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	232 452
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	70 613
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		HN	161 839
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	- Produits de locations immobilières	HY	
	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	- Crédit-bail mobilier	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	- Produits concernant les entreprises liées	IJ	72 452
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées	IK	25 379
(6 bis)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX	
(6 ter)	Dont : - Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	- Transferts de charges	A1	
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles : facultatives A6		
	obligatoires A9		
	(dont cotisations facultatives Madelin) A7		
	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite) A8		
(7)	<b>Détail des produits et charges exceptionnels</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>Produits exceptionnels</b>
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		53	
(8)	<b>Détail des produits et charges sur exercices antérieurs</b>	<b>Charges antérieures</b>	<b>Produits antérieurs</b>

## ① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2023

Néant 

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net31/12/2023 ③	Net 31/12/2022 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU	651 770	CV	651 770	651 770
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	75 000	BI	75 000	75 000
<b>TOTAL II</b>	BJ	<b>726 770</b>	BK	<b>726 770</b>	<b>726 770</b>
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV	70	BW	70	
Clients et comptes rattachés (3)	BX	30 000	BY	30 000	
Autres créances (3)	BZ	1 478 821	CA	1 478 821	1 524 405
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	28 500	CG	28 500	2 909
Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		
<b>TOTAL III</b>	CJ	<b>1 537 391</b>	CK	<b>1 537 391</b>	<b>1 527 314</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	CO	<b>2 264 161</b>	IA	<b>2 264 161</b>	<b>2 254 084</b>
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

## ② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2023

Néant 

			Net	31/12/2023	Net	31/12/2022
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	10 000	DA	10 000		10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB			
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC			
Réserve légale (3)			DD	1 000		1 000
Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	DF			
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ	DG	1 789 121		1 750 694
Report à nouveau			DH			
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>			DI	161 839		158 427
Subventions d'investissement			DJ			
Provisions réglementées			DK	31 640		31 587
			<b>TOTAL I</b>	<b>1 993 600</b>		<b>1 951 708</b>
Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN			
			<b>TOTAL II</b>			
Provisions pour risques			DP			
Provisions pour charges			DQ			
			<b>TOTAL III</b>			
Emprunts obligataires convertibles			DS	352		520
Autres emprunts obligataires			DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	187 517		277 329
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs)	EI	DV	19 302		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 991		9 139
Dettes fiscales et sociales			DY	11 399		15 387
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Autres dettes			EA	48 000		
Produits constatés d'avance (4)			EB			
			<b>TOTAL IV</b>	<b>270 561</b>		<b>302 375</b>
Écarts de conversion passif			V			
			<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 264 161</b>		<b>2 254 084</b>

**Renvois :**

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C			
(2) Dont écart de réévaluation libre			1D			
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)			1E			
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	174 211		114 858
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

**2MAP**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 3 rue François Arago, 33700 MERIGNAC**  
**793 924 853 RCS BORDEAUX**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 05 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 05 juin,  
A 15 heures,

Les associés de la société 2MAP se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 3 rue François Arago 33700 MERIGNAC, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R. 227-1-1 du Code de commerce.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rodolphe de MALET, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus que le quorum requis des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 161 839 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 161 839 euros

A titre de dividendes 160 000 euros  
Soit 160,00 euros par action

Soit un solde de 1 839 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 790 960 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 160 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le jour de la tenue de l'assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

80 000 euros, soit 80,00 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

120 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

120 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

### **TROISIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

### **QUATRIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Rodolphe de MALET

**2MAP**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 3 rue François Arago, 33700 MERIGNAC**  
**793 924 853 RCS BORDEAUX**

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**ANNUELLE DU 05 JUIN 2024**

**PREMIERE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

**DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 161 839 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	161 839 euros
A titre de dividendes	160 000,00 euros
Soit 160,00 euros par action	
Soit un solde de	1 839 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 790 960 euros.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 160 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le jour de la tenue de l'assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

80 000 euros, soit 80,00 euros par titre  
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

120 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre  
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

120 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre  
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

### **TROISIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

### **QUATRIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

**2MAP**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 3 rue François Arago, 33700 MERIGNAC**  
**793 924 853 RCS BORDEAUX**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 05 JUIN 2024**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le**  
**31 décembre 2023**

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 161 839 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	161 839 euros
A titre de dividendes	160 000 euros
Soit 160,00 euros par action	

Soit un solde de 1 839 euros  
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 790 960 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 160 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le jour de la tenue de l'assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

**Exercice clos le 31 décembre 2020 :**

80 000 euros, soit 80,00 euros par titre  
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000 euros

**Exercice clos le 31 décembre 2021 :**

120 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre  
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

**Exercice clos le 31 décembre 2022 :**

120 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre  
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 05 juin 2024

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

Certifié conforme  
Le Président  
Rodolphe de MALET